

223C1091
FR0014003G01-FS0573

13 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

DEE TECH
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juillet 2023, la société BlueCrest Capital Management Limited¹ (Ground Floor, Harbour Reach, La Rue de Carteret, JE2 4HR, St Helier, Jersey), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 juillet 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DEE TECH et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la dissolution anticipée de la société DEE TECH ainsi que la radiation de la cote de l'ensemble des instruments financiers de la société DEE TECH admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris².

¹ Contrôlée par M. Michael Platt.

² Cf. notamment communiqué de la société DEE TECH du 27 juin 2023.